Compte-rendu du CTL du 15/09/2020

Ordre du jour

Points soumis aux votes :

1) Transfert de l'activité "Recouvrement de l'impôt" des Trésoreries mixtes au 1er janvier 2021
2) Réintégration de l'antenne PCRP de Challans au PCRP de La Roche-sur-Yon au 1er septembre 2021
3) Fusion de la Paierie départementale et de la Trésorerie du Pays Yonnais et Essartais Municipale au 1er janvier 2021
4) Transfert de la gestion comptable et financière du Centre Hospitalier des Collines Vendéennes (La Chataigneraie) au 1er janvier 2021 et du Centre Hospitalier Loire Vendée Océan (Challans) au 1er septembre 2021 à la Trésorerie Hospitalière de La Roche-sur-Yon

Points pour information :

5) Déploiement du paiement de proximité
6) Bilan de la campagne de déclaration IR/TH 2020
7) Expérimentation du transfert de la relance succession au PCRP

En raison du COVID 19, seuls les titulaires étaient convoqués assistés éventuellement d'experts.

L'ordre du jour a été modifié pour traiter en priorité des questions où la présence d'experts était requise.

Après lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales, Mr FUENTES a répondu à certaines interrogations.

Il n'est pas favorable à la tenue de réunion informelle. Ce fut le cas pendant le confinement, où les audioconférences se sont tenues exclusivement avec les élus en CHSCT.

En réponse à la demande de **Solidaires Finances Publiques 85** relative au NRP, Mr FUENTES a annoncé les reculs de date de transfert suivant :

* l'intégration au SGC de Challans, de la Trésorerie du Poiré sur Vie se fera au **01/09/2021**.
* l'intégration au SGC de Challans, de la Trésorerie de Noirmoutier se fera au **01/09/2022**
* le transfert du SIP/SIE de Luçon se fera au **01/01/2023**
* le SGC de La Roche sur Yon sera créé au **01/09/2021**.

En ce qui concerne l'accueil d'un service à Fontenay-le-Comte, dans le cadre de la démétropôlisation, la direction a indiqué être dans l'attente d'une information dans la semaine.

Concernant les autres réformes prévues hors NRP, les projets restent valides mais aucune date n'est arrêtée:

* groupement des SPF à La Roche sur Yon
* la création du service départemental des impôts Fonciers
* regroupement des brigades
* etc

Mr FUENTES a annoncé la tenue d'un CTL, en fin d'année, dédié aux **missions de l'accueil** en Trésorerie, SIE et SIP (téléphonique et physique, avec/sans rendez-vous). Il précise que messieurs BAILLE et DHERMY feront le point sur cette question, en concertation avec les responsables de service. Ceci inclus l'accueil en projection en MSAP. Mais d'ores et déjà, Mr FUENTES annonce des modifications à venir.

1er sujet : **Réintégration de l'antenne PCRP de Challans au PCRP de La Roche-sur-Yon au 1er septembre 2021**

Lors de la présentation de l'opération, Mr FUENTES a explicité que ce n'est pas une fermeture, mais la dissolution de l'antenne de Challans avec réintégration à La Roche-sur-Yon. Le travail des agents n'est pas remis en cause. Cette décision a été prise pour améliorer l'organisation des méthodes de travail et la mutualisation.

Mr FUENTES a précisé que le travail à distance était une solution envisageable pour les agents qui souhaiteraient rester à Challans.

Mr DANELUTTI a précisé que depuis le regroupement du CSP d'initiative à La Roche-sur-Yon, la mutualisation des savoirs est facilitée. Ceci permet l'initiation d'un travail qui tient compte des appétences des agents avec un travail de masse (le nombre des redressements compensant le chiffre moyen). De plus, les outils informatiques actuels permettent un travail du bureau sans nécessité d'être proche du terrain.

En ce qui concerne le pilotage, Mr FUENTES a indiqué qu'un ou plusieurs cadres A pourrai(en)t être positionné(s) en encadrant et relais du chef de service. Le poste de A+ n'est pas supprimé. Le prochain mouvement de A+ permettra peut-être de pourvoir le poste qui sera implanté à La Roche-sur-Yon.

Solidaires Finances Publiques 85 a rappelé que cette réintégration intervient dans le cadre du changement des règles de mutations au 01/09/2020 : la départementalisation faisant perdre la règle du maintien à résidence.
Solidaires Finances Publiques 85 a soutenu le fait que l'antenne fonctionne très bien.
Solidaires Finances Publiques 85 a demandé si cette opération s'explique par la nécessité de trouver des « mètres carrés » dans le cadre de la mise en place du futur Service de Gestion Comptable de Challans.
Mr FUENTES s'est défendu en précisant que ceci n'était pas un problème. Des « mètres carrés » seraient trouvés, en cas de besoin, pour le Service de Gestion Comptable de Challans.
Solidaires Finances Publiques 85 a opposé le fait que la direction insiste sur les aspects techniques et les évolutions technologiques, alors que nous nous concentrons sur l'aspect humain. La réintégration de l'antenne de Challans à La Roche-sur-Yon est très mal vécue par les collègues de Challans.

Pour finir, Mr FUENTES s'est engagé à permettre la combinaison du télétravail et du travail à distance, permettant aux agents qui le souhaiteraient de rester à Challans jusqu'à une éventuelle demande de mutation ou leur départ à la retraite.

Solidaires Finances Publiques 85 attend des réponses précises sur le cadre de la mise en place du travail à distance articulé ou non avec du télétravail et des garanties de durée associées.

Toutes les organisations syndicales ayant **voté CONTRE,** cette réintégration doit être réexaminée lors d'un second CTL.
Mr FUENTES a indiqué qu'après ce second examen, Mr LECA recevra les agents individuellement, en octobre.

2ème sujet : **Expérimentation du transfert de la relance - succession au PCRP**

Cette expérimentation, commencée au 1er septembre 2020, porte sur le transfert de la relance succession réalisée initialement par le SPFE au PCRP. En effet, le logiciel « suivi succession » nécessite l'enrichissement des données patrimoniales afin que le PCRP puisse sélectionner des dossiers.

Cette expérimentation vise à enrichir le logiciel en amont de la relance, afin de mieux cibler la relance coercitive de celle amiable. Elle prendra fin au 31 décembre 2020. Les résultats obtenus détermineront sa pérennité.

Aucun transfert d'emploi n'est prévu, pour l'instant. La charge de travail étant évaluer à un ETP (emploi temps plein).
Cette mesure n'a pas donné lieu à vote.

3ème sujet : **Transfert de l'activité "Recouvrement de l'impôt" des Trésoreries mixtes au 01/01/2021**

Mr FUENTES a indiqué que ce transfert s'inscrit dans le contexte de spécialisation des services et d'anticipation du déploiement de l'application ROC-SP au niveau national. L'ensemble des audits réalisés a permis de s'assurer de la concordance de classement entre les trésoreries et leur SIP cible.

Mr JAURY a expliqué la méthodologie des actions mises en œuvre par les EDR et la CARF afin de préparer ce transfert. Ainsi, lors du comité de pilotage du 24 septembre 2020, chaque chef de service connaîtra le contenu des fichiers qui lui seront adressés.

Les dates des transferts et des emplois liés :

Date de transfert	Trésorerie	Emplois transférés	SIP destinataire
01/01/22	Montaigu	-2	SIP LA ROCHE
01/01/21	Chantonnay	-1	
01/01/21	Noirmoutier	-1	SIP CHALLANS
01/01/21	Beauvoir	0	
01/01/22	Ile d'Yeu	0	
01/01/22	St Gilles-Croix-de-Vie	-2	
01/01/21	Chaillé-les-Marais	0	SIP LES SABLES
01/01/21	Moutiers-les-Mauxfaits	-2	
01/01/21	Ste Hermine	0	SIP FONTENAY
01/01/21	La Chataigneraie	-1	

Mr LECA rencontrera les personnels, afin de déterminer si des volontaires, affectés ou non au recouvrement, veulent suivre la mission.

Si personne ne le souhaite, les personnels seront maintenus à résidence. Les EDR interviendront dans les SIP pour pallier aux manques jusqu'aux résultats des mutations.

Les éventuels problèmes immobiliers signalés par les chefs de SIP seront résolus en amont.

Vote unanimement **CONTRE** des organisations syndicales.

Solidaires Finances Publiques 85 a voté CONTRE, puisque ce sujet est la première étape de la mise en œuvre du NRP.

4ème sujet : **Bilan de la campagne de déclaration IR/TH 2020**

Le travail réalisé pendant cette campagne de déclarations par l'ensemble des équipes a été salué par la direction. D'autant que cette campagne s'est réalisée sans formation présentielle des agents sur ses nouveautés.

Mr JAURY a indiqué que la Vendée est couverte par un centre de contact au niveau des avis (tel : 0809 400 400). Le déport des centres de contact s'effectue sur une ligne définie du SIP. Si les SIP continuent à avoir beaucoup d'appels, c'est que les questions concernent le foncier pour les SIP fusionnés.

Les personnes intervenues dans le cadre du délestage des centres de contact ont eu de 14 à 20 appels par cycle de 2 heures. Ce chiffre étant resté constant.

Solidaires Finances Publiques 85 a signalé que des avis ont été émis en tant que déclaration automatique alors qu'une déclaration EDI était présente dans le Portail Métiers. De même, des problèmes de relances intempestives ont été portés à la connaissance de la direction. De plus, la distribution des avis est trop tardive en ce qui concerne les déclarations automatiques, ce qui génère des réceptions physiques et des appels.

Solidaires Finances Publiques 85 a, enfin, souligné la nécessité de maintenir un vigile à l'entrée des services en période d'accueil du public. Mr FUENTES a indiqué que cette mesure serait maintenue en octobre, novembre, … tant qu'elle serait nécessaire.

Cette mesure n'a pas donné lieu à vote.

5è sujet : **Fusion de la Paierie départementale et de la Trésorerie du Pays Yonnais et Essartais Municipale au 1er janvier 2021**

Mr FUENTES a indiqué que cette fusion ne correspond pas à la création du futur SGC situé à LA ROCHE SUR YON qui interviendra au 1er septembre 2021, mais participe à sa préparation. Celui-ci est toujours en préparation et fait l'objet

d'un accompagnement par les services de la Direction. Ainsi, la Direction souhaite que la future implantation immobilière à La Roche sur Yon de ce SGC se fasse sur un bâtiment dont l'administration serait propriétaire. Ce choix devrait permettre l'aménagement rapide d'un grand plateau. Une visite de présentation du lieu aux services immobiliers de la Centrale est était programmée cette semaine.

La nouvelle structure restera implanter sur les 2 sites tant que la situation immobilière ne permettra pas le regroupement.

Mr FUENTES a précisé que ce projet de fusion est validé par la centrale.

Cette fusion ne modifie pas les effectifs des 2 Trésoreries. Le nouveau local reste situé à La Roche sur Yon. Le Trésorier de PYEM effectue déjà l'intérim sur la Pairie Départementale depuis avril 2020.
Compte tenu de ses éléments **Solidaires Finances Publiques 85** s'est abstenu.

6è sujet : **Transfert de la gestion comptable et financière du Centre Hospitalier des Collines Vendéennes (La Chataigneraie) au 1er janvier 2021 et du Centre Hospitalier Loire Vendée Océan (Challans) au 1er septembre 2021 à la Trésorerie Hospitalière de La Roche-sur-Yon**

Pour la Direction, cette opération s'inscrit dans le regroupement de la gestion des comptes des Hôpitaux du Département déjà engagé sur d'autres Trésoreries du département. Ces transferts de gestion s'effectueront le 1er janvier 2021 pour la Trésorerie de LA CHATAIGNERAIE et au 1er septembre 2021 pour la Trésorerie de CHALLANS ;
Le transfert de 3 postes de la Trésorerie de CHALLANS vers la Trésorerie des Hôpitaux de LA ROCHE SUR YON accompagne ce projet.

Les personnes concernées par ces transferts de poste pourront suivre la mission ou rester en surnombre sur la Trésorerie de CHALLANS, en attendant la création du nouveau SGC de CHALLANS.
Les travaux d'aménagements sont déjà en cours sur la Trésorerie des Hôpitaux.

Les Organisations syndicales craignent que le regroupement de la gestion comptable et financière des Hôpitaux du département sur une seule structure favorise l'externalisation de cette mission. Ainsi, les organisations syndicales ont unanimement voté **CONTRE**.

7è sujet : **Mise en place du paiement de proximité**

Cette mise en place consiste à permettre à un réseau de 55 buralistes agréés (à l'heure actuelle) installés sur 34 communes du département d'accepter les paiements d'impôts, taxes et amendes, identifiés par la présence de datamatrix ou « QR » code sur les avis ou rôles, sans limitation de montant par carte bancaire et limité à 300 € en numéraire.
Il a été précisé que les sommes encaissés sont collectés par le réseau de La Française des Jeux et que celles-ci doivent être transférées à J+1 dans les écritures des structures de la DGFIP.

Il est envisagé d'encourager les usagers à utiliser ce mode de paiement. Toutefois, le Président a indiqué que la disparition des caisses en trésorerie n'était pas encore à l'ordre du jour. Les paiements pour tous les impôts, taxes et amendes ne mentionnant pas de « QR » code y restent encaissés.

Pour **Solidaires Finances Publiques 85**, il est impossible de faire un bilan des expérimentations sur ce sujets, en raison de la crise sanitaire. Il s'agit d'une généralisation à l'aveugle.
Solidaires Finances Publiques 85 dénonce la privatisation de cette mission historique de la DGFIP.
Solidaires Finances Publiques 85 reste vigilant quant aux conséquences de cette externalisation sur l'exercice de la mission de recouvrement et sur les conditions de vie au travail des agent(e)s.
Cette mesure n'a pas donné lieu à vote.

Questions Diverses :

Solidaires Finances Publiques 85 avait demandé que soient abordés les sujets suivants : les ruptures conventionnelles et le télétravail.

Rupture Conventionnelle :

Concernant la situation au 11/09/2020, 13 demandes de ruptures conventionnelles ont été déposées et, à l'heure actuelle, 1 demande a été admise, 4 ont été refusées et 8 sont encore en cours de traitement.

La Direction a indiquée qu'elles étaient toute à l'initiative des agents. Mr FUENTES a précisé qu'il n'envisage pas d'avoir recours à la rupture conventionnelle, même dans le cadre des restructurations.

Les refus se justifient par le motif de la demande en lui-même et sur le fait que les agents soient proches de l'âge de la retraite.

La Direction a aussi précisé que le droit à l'indemnisation par Pôle Emploi est fait après déduction de l'indemnisation perçue au moment de la rupture conventionnelle avec une franchise jusqu'à 5 mois d'indemnisation (soit 150 jours).

Il a été aussi précisé que les ruptures conventionnelles seraient principalement recentrées sur les restructurations et les réorientations professionnelles (création et reprise d'entreprise, ou salariale éventuellement).

Télétravail :

Monsieur LECA a tenu à faire un point sur les effectifs de télétravailleurs suite à la période de confinement et à leur régularisation.

Pour la campagne de télétravail pour l'année 2020, 40 télétravailleurs ont signés des conventions au 1er janvier 2020. 54 agents ont demandé la régularisation de leur situation pour continuer à bénéficier du télétravail toujours avec le matériel fourni par l'administration (celui-ci ne répond pas toujours aux normes du matériel de télétravail).

Le service BIL ou Moyens Généraux passera jusqu'à la fin de l'année dans les services pour échanger les matériels pour ces télétravailleurs.

Le principe d'une nouvelle campagne de demande de télétravail à partir du mois de septembre comme l'année précédente serait remis en cause par une prochaine note de la Centrale. Celle-ci préconiserait une gestion des demandes au fil de l'eau, une délocalisation de la décision au niveau du service et du mode de télétravail (possibilité de disposer d'un nombre de jours de télétravail sur l'année et non plus limités à des jours spécifiques au cours de la semaine par exemple). Ceci reste à préciser.

Toutefois, la Direction souhaite connaître par anticipation les besoins en télétravail et transmettra prochainement un questionnaire sur le télétravail à destination à la fois des télétravailleurs et des non télétravailleurs. Ainsi, l'ensemble des agents a été destinataire d'un mail d'information vendredi 18 septembre 2020.

La Direction a indiqué qu'elle avait effectué une commande de 90 nouveaux portables qui viendront abonder ceux déjà présents. Celle-ci envisage aussi de doter des personnes non demandeurs du télétravail en ordinateur portable si leur poste entre dans le cadre du nouveau Plan de Continuité de l'Activité en fonction des disponibilités.